

Concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies 2018

Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours 2018

Cette année, le concours s'est déroulé sur les prairies humides et/ou inondables des vallées de l'Osse et de la Baïse.

Pour cette nouvelle édition le jury était composé de (de gauche à droite) : Jean-Antoine ARAQUE (Association Botanique Gersoise), Jérémie DE RE (éleveur de bovins bio à Caillavet et président des JA), François RATIER (conseiller fourrage et bovin de la Maison de l'Éle-

vage), Anne GIL (Apicultrice du Syndicat « Les Ruchers d'Armagnac »), Laetitia LAFFITTE (payagiste au CAUE 32), Emilie PORTE (ADASEA 32), Léa GIRARD (ADASEA 32), Paul MAGNI (ABG), Charles GIBERT (administrateur de la Fédération de Chasse du Gers qui soutient financièrement le concours) et Guillaume SANCERRY (ADASEA 32).



En s'appuyant sur la grille de notation nationale, le jury a évalué les fonctionnalités agricoles (facilité d'exploitation, qualité du milieu de vie pour le troupeau, productivité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation) et les fonctionnalités écologiques (richesse floristique, qualité du milieu pour les insectes pollinisateurs...) de chaque prairie, ainsi que les cohérences de l'usage agricole pour l'exploitation et le territoire.

Cette année, seule la catégorie « Fauche (et pâturage) » a été ouverte.

Les participant.e.s étaient les suivant.e.s : LAGLEIZE Nicole à BERDOUES, BULA Paul (EARL

du Til) à MONTESQUIOU, DOURSE Christine à CASTELNAU-D'ANGLES, DUPUY Pierre à ROQUEBRUNE, CLERMONT Patrice à ROQUEBRUNE également, BRANA Véronique (SCEA BRANA LAFARGUE) à VIC-FEZENSAC, SILIERE Fabien (GAEC de Breuils) à BIRAN, MELIET André à ORDAN-LARROQUE et THORE Eric à CASTILLON-MASSAS.

Les gagnants de chaque catégorie seront dévoilés lors de la remise des prix effectuée le 1^{er} septembre à Auch à l'occasion de Gascon'Agri.